

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Vol. 53e

LEVIS — JUIN 1947

No 6

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 53e

LEVIS — JUIN 1947

No 6

LA FAMILLE LEGARDEUR DE REPENTIGNY

La noblesse canadienne

Le dernier livre du regretté Aégidius Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada*, a-t-il reçu de la presse et du public l'accueil qu'il méritait? Cet ouvrage, pourtant, était plus qu'une simple nomenclature des chevaliers de Saint-Louis canadiens. Fruit de recherches menées pendant plus d'un quart de siècle dans les archives publiques et familiales du Canada, de la France et de ses anciennes colonies, l'ouvrage de Fauteux est le véritable livre d'or de la noblesse canadienne. Quelques écrivains peu au fait de notre histoire ont taxé la noblesse canadienne d'indolence et même de paresse. Ceux des nôtres qui, pendant les deux Grandes Guerres, sont allés combattre sur le sol européen, sont-ils des indolents et des paresseux? Sans doute, leur tâche a été ardue et leurs misères nombreuses, mais peut-on les comparer à celles de ces officiers et soldats qui, sous le régime français, allaient guerroyer de Québec jusqu'à la Louisiane et même aux frontières du Mexique, hiver comme été, et forcés souvent de se contenter de la nourriture que pouvaient leur fournir la pêche et la chasse?

Le livre de Fauteux est un démenti éclatant de la peu flatteuse appréciation faite de notre ancienne noblesse. La croix de Saint-Louis n'allait pas à ceux qui se croisaient les bras ou dormaient. Il fallait la gagner par une action d'éclat

ou de nombreuses et dures campagnes. La longue liste de nobles canadiens qui obtinrent la croix de Saint-Louis est une preuve qu'ils étaient de bons serviteurs du roi et de leur pays. Après la Conquête, bon nombre de nobles canadiens continuèrent à servir dans l'armée coloniale. On en voit gagner la croix de Saint-Louis sur tous les points du globe, en Europe, en Afrique, en Asie et partout où l'honneur de la France les conduisait.

Après avoir rendu un juste hommage à la famille Lemoigne de Longueuil dont seize membres méritèrent la croix de Saint-Louis, Fauteux écrit: "Je pourrais citer encore une autre famille canadienne dont l'Ordre de Saint-Louis s'est avantageusement paré, celle des LeGardeur. Parmi les descendants de l'"amiral de Repentigny", venu en Nouvelle-France en 1636 pour s'y établir, l'on en compte au moins dix-neuf qui ont été fait chevaliers, tant en Canada qu'en France, où ils continuèrent de servir, dix dans la branche des Repentigny, et neuf dans la branche des Tilly".

Ces lignes de Fauteux témoignent éloquemment de la valeur et des services rendus au pays par les LeGardeur de Repentigny et les LeGardeur de Tilly.

La famille LeGardeur est disparue du pays depuis plus d'un siècle mais son souvenir mérite d'être conservé. Les pages qui suivent essaient de faire connaître un peu la carrière de chacun des membres de la famille LeGardeur dont la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation faisait déjà l'éloge en 1644.

Madame LeGardeur et sa famille

Le Père LeJeune, dans la *Relation* de 1636, après avoir raconté l'arrivée à Québec, le 11 juin 1636, du chevalier de Montmagny, successeur de M. de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, écrit:

"Ce n'est pas tout; ce même jour parut un vaisseau commandé par monsieur de Courpon, qui nous rendit le P. Nicolas Adam et notre Frère Ambroise Cauvet. Ces entrevues en un pays si éloigné de notre patrie, après avoir traversé tant de mers, sont sensibles parfois aux yeux, aussi

bien qu'au coeur. Notre joie ne se tint pas là, la quantité de familles qui venaient grossir notre colonie l'accrut notablement; celles entr'autres de monsieur de Repentigny et de Monsieur de la Poterie, braves gentils hommes, composées de quarante-cinq personnes. C'était un sujet où il y avait à louer Dieu de voir en ces contrées des demoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit et jouir après tout d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les inconvénients qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était promené dans un carosse" (1).

Dans le contingent de quarante-cinq nouveaux habitants arrivés à Québec le 11 juin 1636, la famille LeGardeur, de Thury, en Normandie, comptait dix âmes. C'étaient :

Catherine de Cordé, veuve de René LeGardeur de Tilly.

Pierre LeGardeur de Repentigny, fils de madame LeGardeur de Tilly; sa femme Marie Favery et leurs enfants Marie-Madeleine, Catherine et Jean-Baptiste.

Charles LeGardeur de Tilly, second fils de madame LeGardeur de Tilly.

Jacques LeNeuf de la Poterie, gendre de madame LeGardeur de Tilly; sa femme Marguerite LeGardeur de Tilly et leur fille Marie-Anne LeNeuf de la Poterie.

La famille LeGardeur était originaire de Normandie où elle avait possédé les seigneuries d'Amblie, de Tilly, de la Valette, de Croysilles, de Repentigny, etc.

Jean LeGardeur de Croysilles fut anobli par Louis XII en mai 1510 (2). La même année, il épousait Jeanne de Tavernier qui lui donna trois fils: Jean LeGardeur de Croysilles, qui fut lieutenant-général criminel au bailliage et présidial de Caën, Boniface LeGardeur de Tilly et Philippe LeGardeur de Tilly, mort sans postérité.

Boniface LeGardeur de Tilly et de Mulrecy marié à Louise de Montfriaent eut cinq enfants: René, Olivier-Roland, Guillaume, Jacques et Robert.

(1) *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. VIII, p. 220.

(2) Les lettres de noblesse de Jean LeGardeur de Croysilles, insinuées au Conseil Souverain de la Nouvelle-France le 23 juillet 1667, ont été publiées dans notre ouvrage *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies*, etc, etc, vol. 1er, p. 7.

René LeGardeur de Tilly épousa, le 3 mai 1582, Marguerite de La Coste. Devenu veuf, il se maria, le 27 juin 1599, à Catherine de Cordé, qui était, dit-on, de la famille de Charlotte Corday.

C'est après la mort de René LeGardeur de Tilly que sa veuve, Catherine de Cordé, passa dans la Nouvelle-France avec ses deux fils, Pierre LeGardeur de Repentigny et Charles LeGardeur de Tilly, et sa fille, Marguerite LeGardeur de Tilly mariée à Jacques LeNeuf de la Poterie.

Madame René LeGardeur de Repentigny décéda à Québec le 7 juillet 1657. Elle fut inhumée dans l'église paroissiale, "sous le banc de la famille de feu M. de Repentigny (son fils), le premier du côté du choeur à main gauche."

Voyons maintenant la descendance de ses deux fils Pierre LeGardeur de Repentigny qui fut le fondateur de la famille LeGardeur de Repentigny canadienne, et Charles LeGardeur de Tilly, fondateur de la famille LeGardeur de Tilly.

1ère génération: Pierre LeGardeur de Repentigny

M. LeGardeur de Repentigny, originaire de Thury-Harcourt, était âgé de 35 ou 36 ans lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, en 1636. Il devint bientôt l'un des hommes les plus importants de la colonie. Il prit une part importante aux affaires commerciales, maritimes et administratives du Canada. On le qualifie même en certaines circonstances de lieutenant du gouverneur de la Nouvelle-France.

M. LeGardeur de Repentigny fut à plusieurs reprises chargé du commandement de la petite flotte qui, chaque année, apportait les provisions nécessaires à la colonie et transportait ensuite en France les denrées du pays.

Dans une lettre à son fils, écrite de Québec le 15 septembre 1644, la vénérable Marie de l'Incarnation fait le plus bel éloge de M. LeGardeur de Repentigny :

"Il n'est pas possible, dit-elle, de laisser passer aucune occasion sans me donner la satisfaction de vous écrire. En voici une d'un honnête gentilhomme, lieutenant de M. le gouverneur de la Nouvelle-France, et qui est l'un de nos meil-

leurs amis. Il m'a promis de vous voir, car il tâche de m'obliger de tout ce qu'il peut. Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien épurée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos pensionnaires; ce sont de jeunes demoiselles qui ont sucé la vertu avec le lait de leur bonne mère, qui est une âme des plus pures que j'aie jamais connue. Je vous dis tout cela, mon très cher fils, afin que vous honoriez M. de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme, et pour vous faire voir qu'il y en a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays et de la colonie française. Comme c'est de lui que nous prenons conseil en la plupart de nos affaires, il a eu, en une certaine rencontre, la permission d'entrer en notre maison; il vous dira ce qu'il en a vu, si vous le désirez, comme aussi des nouvelles de tout ce pays" (1).

Au cours de son avant-dernier voyage en France, le 16 avril 1647, M. LeGardeur de Repentigny se fit donner par les associés de la Compagnie de la Nouvelle-France deux importantes concessions de terre. La première est ainsi décrite dans l'acte de concession: "quatre lieues de terre à prendre le long du fleuve St-Laurent du côté du nord, tenant d'une part aux terres cy-devant concédées aux sieurs Chevrier et LeRoyer en montant le long du dit fleuve Saint-Laurent, depuis la borne, qui sera mise entre les dites terres des sieurs Chevrier et LeRoyer et cellescy à présent concédées jusqu'au dit espace de quatre lieues auquel endroit sera mis une autre borne, la dite estendue de quatre lieues sur six lieues de profondeur dans les terres..." (2). C'est la seigneurie de Repentigny dont la moitié fut vendue, en 1670, à M. Aubert de la Chesnaye et prit le nom de seigneurie de Lachenaie.

L'acte de concession de l'autre seigneurie dit: "l'estendue et consistance des terres scituées en la Nouvelle-France sur le fleuve St-Laurent du côté du sud vis-à-vis les Trois-Rivières à prendre entre la Petite Rivière d'un côté et la Rivière Puante à présent dite la Rivière St-Michel, d'autre

(1) Marie de l'Incarnation, *Lettres historiques*, p. 36.

(2) *Pièces et documents relatifs à la tenure Seigneuriale*, p. 353.

costé, voisinant du costé de la dite Petite Rivière les terres cy devant concédées au sieur Godefroy, et du costé de la Rivière St-Michel celles concédées au sieur LeNeuf; la dite largeur sur le fleuve sur pareille profondeur dans les terres, et compris en la dite profondeur le lac qui se rencontre en icelle appelé le Lac St-Paul..." (1).

Un mois plus tard, le 15 mai 1647, la Compagnie de la Nouvelle-France ajoutait à cette dernière concession "certaines isletes adjacentes à la terre et faisant partie d'icellen estant separez que lorsque les eaux sont débordées." (2). C'est la seigneurie qui prit plus tard le nom de Villiers puis de Bécancour. Ces deux concessions étaient faites en toute propriété, justice et seigneurie avec la foi et hommage au Château Saint-Louis de Québec.

M. LeGardeur de Repentigny mourut en mer en revenant dans la Nouvelle-France, en juillet 1648.

Le Père Jérôme Lalemant note ainsi la mort de M. LeGardeur de Repentigny, dans la *Relation* de 1648:

C'est chose rare que les maladies se jettent dans les vaisseaux qui viennent en ce pays; si la traversée est un peu rude pour les mers, elle n'a pas coutume d'altérer la santé des corps. Quelque mauvais air pris en France, ou les grandes chaleurs qu'ils ressentirent approchant les Assores, ou la corruption des vivres mal choisis, ou tout cela ensemble leur a causé je ne sais quelle épidémie, qui en a fait mourir quelques-uns, et en a tourmenté un assez bon nombre. Monsieur de Repentigny fut enlevé en moins de douze jours, mais avec une bénédiction toute particulière. Sa mort, dit le Père, qui l'a assisté jusque au dernier soupir, a été précieuse devant Dieu, tant il était solidement résigné à ses volontés" (3).

Marie Favery, veuve de M. LeGardeur de Repentigny, décéda à Québec le 29 septembre 1675, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

C'est au zèle et à la piété de madame LeGardeur de Re-

(1) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 361.

(2) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 363.

(3) *The Jesuit relations and allied documents*, vol. XXXII, p. 132. Ignotus a publié une belle étude sur Pierre LeGardeur de Repentigny, dans la *Presse*.

pentigny qu'on doit l'établissement de la première Confrérie du Saint-Rosaire dans la Nouvelle-France.

Reproduisons ici l'acte du notaire Audouart du 22 avril 1657 qui consacre la grande piété et la générosité de cette femme de bien :

“Par devant Guillaume Audouart, Secrétaire du Conseil estably par le Roy à Québec, notaire en la Nouvelle France, et tesmoins subsigné, fut presente damoiselle Marie favry, veufve de feu Pierre le Gardeur Escuyer Sr de Repentigny, laquelle s'est adressée à venerable et scientifique personne le R. P. Joseph Poncet, Curé de l'Eglise Parochiale de Notre Dame de Québec, honorables hommes Guillaume Couillard, Jean Juchereau Sr de Maure, Jacques Loyer lator, substitut de Jacques Maheust, absent, Henry Pinguet, ancien marguillier et substitut de Martin Grouel, à present marguilliers de l'oeuvre et fabrique de la dite Eglise, auxquels elle a fait entendre la dévotion qu'elle avoit de fonder à perpétuité en icelle église les principaux Services de la Confrerie du St-Rosaire, dont elle avoit poursuivy et obtenu estant en France l'érection en tout ce pays sçavoir est, les premières et secondes vespres et la grande messe solemnelle ainsy qu'ez plus grandes festes de Notre Dame avec sermon et autres solemnités usitées en la dite Paroisse le iour et feste du St Rosaire qui est le premier dimanche d'octobre, et de plus la Procession du St Rosaire chasque premier dimanche de tous les douze moys de l'année, avec les Litanies et prières accoustumez en la dite Confrairie offrant par elle a cet effect La valeur de trois cents livres tournois a payer une fois presentement pour tousiours ce qui pourroit faire au moins et au denier vingt la somme de quinze livres de rente annuelle ce qui est suffisant pour les frais des dits Services Laquelle valeur des dites trois cents livres elle donne en ornements qui s'ensuivent sçavoir est, un grand tableau de Notre Dame du Rosaire avec les Images de St Dominique et de Ste Catherine de Sienne, un devant d'Autel, une chasuble et deux Coussins de Satin blanc a fleurs et un voile de gros de Naples blanc orné de broderie d'or et doublé de tafetas blanc le tout estimé et évalué a la somme de trois cents livres tournois les quelles choses seront appar-

tenantes en propre à la dite fabrique comme tenant lieu et qualité de fond pour la presente fondation sur quoy ayant les dits Srs Curé et Marguilliers fait assembler Mrs les anciens Marguilliers d'icelle Eglise apres une mûre délibération se seroient accordés et condescendus aux offres et aux intentions et demandes de la dite Damoiselle fondatrice s'obligeant aux Services et prières Solennelles que dessus c'est a sçavoir les dits Srs Curé et Marguilliers presents et advenir estre chargéz et obligéz de faire dire au iour et feste du St Rosaire premier dimanche d'octobre premieres et secondes vespres et grande Messe Solemnelle avec le Sermon et chaque premier dimanche de tous les moys de l'année a l'issue de vespres la procession Solemnelle du St Rosaire y chantant les litanies de la Ste Vierge et prieres accoustumées en la dite Confrairie. Car ainsy a esté accordé etc... promettant etc... obligeant etc... renonceant etc... Fait et passé à Québec le Vingt-deuxiesme du moys d'Avril 1657 En presence de Jean Gloria, et Jean le Vasseur tesmoins subsignés avec les parties a la reserve du dit Sieur Couillart lequel a déclaré ne sçavoir escrire n'y signer de ce interpellé selon l'ordonnance."

Cet acte était signé par Marie Favery, veuve de M. LeGardeur de Repentigny, le R.P. Joseph Poncet, Juchereau, J. Gloria, Levasseur, J. Loyer Latour, Pinguet et Audouart (1).

Du mariage de Pierre LeGardeur de Repentigny et de Marie Favery étaient nés six enfants: (2)

Marie-Madeleine LeGardeur de Repentigny

Née à Thury-Harcourt.

Mariée à Québec, le 3 octobre 1646, à Jean-Paul Godefroy, Écuyer, fils de Robert Godefroy et de Marie Marteau, de Paris, paroisse Saint-Nicolas des Champs.

M. Godefroy était déjà dans la Nouvelle-France en 1623. Il fut tour-à-tour commis de la traite, délégué de la

(1) Archives Judiciaires de Québec.

(2) Mgr Tanguay (Dictionnaire Généalogique, vol. 1er p. 369) donne un septième enfant, Godfroy-Marie-Charles, qui serait né en 1652. Impossible, puisque M. LeGardeur de Tilly décéda en 1648.

colonie en France, membre du Conseil de Québec, amiral de la flotte, etc.

M. Godefroy décéda ayant le 23 octobre 1668 (1).

Madame Godefroy décéda également avant le 23 octobre 1668.

Leur fille Marie-Charlotte fut religieuse ursuline, à Québec, sous le nom de Mère Charlotte du Saint-Sacrement.

II

Catherine LeGardeur de Repentigny

Née à Thury-Harcourt en 1634.

Mariée à Québec, le 16 septembre 1652, à Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, fils de Nicolas d'Ailleboust de Coulonge, la Madeleine, commissaire et garde de la marine à Thionville, et de Dorothée de Manthet d'Argentenay.

M. d'Ailleboust des Musseaux décéda à Montréal le 20 novembre 1700 (2).

Madame d'Ailleboust des Musseaux décéda aussi à Montréal, le 30 novembre 1709.

Ils avaient eu quatorze enfants qui furent les souches des familles importantes de Coulonge, d'Argenteuil, de Pétrigny, de la Madeleine, de Manthet, des Musseaux, etc, etc.

III

Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny

Le continuateur de la lignée.

IV

Charles-Pierre LeGardeur de Villiers

Né à Québec le 17 mars 1637.

(1) Sur M. Godefroy on peut consulter le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. X, p. 246.

(2) Sur M. d'Ailleboust des Musseaux, consulter Aegidius Fauteux, *La famille d'Ailleboust*.

C'est lui qui hérita du fief de la rivière Puante ou Villiers qui avait été concédé à son père par les associés de la Compagnie de la Nouvelle-France le 16 avril 1647, et qui porta plus tard le nom de fief ou seigneurie de Bécancour.

Il fit la traite dans l'Ouest pendant plusieurs années.

M. LeGardeur de Villiers décéda aux Trois-Rivières le 23 septembre 1684.

Il avait épousé à Québec, le 18 janvier 1663, Marie Macart, fille de feu Nicolas Macart dit Champagne et de Marguerite Couillard (1). Elle décéda à Québec le 13 février 1667.

En secondes noces, à Québec, le 2 décembre 1669, M. LeGardeur de Villiers épousa Jeanne-Judith de Matras, fille d'Isaac de Matras et de Marie Boutet, de Saint-Bienheure, de Vendôme (2).

De son premier mariage étaient nés deux enfants:

1.—*Jeanne LeGardeur de Villiers.*

Née à le 1663.

Elle dût décéder avant 1666 puisqu'elle n'est pas mentionnée au recensement de cette année.

2.—*Marie-Charlotte LeGardeur de Villiers.*

Née à Québec le 6 février 1667.

Mariée, à Sainte-Anne de la Pérade, le 4 février 1684, à Pierre Robineau, écuyer, sieur de Bécancour, âgé de 32 ans, fils de messire René Robineau, écuyer, chevalier de l'Ordre du Roi et baron de Portneuf, et de Marie-Anne Le-Neuf (3).

Pierre Robineau de Bécancour devint plus tard deuxième baron de Portneuf et grand-voyer de la Nouvelle-France.

Le 14 novembre 1684, par acte devant François Genaple, M. Robineau de Bécancour faisait l'acquisition du fief de la rivière Puante ou Villiers (plus tard Bécancour) de Philippe Gautier de Comporté. Ce dernier était créancier de M. LeGardeur de Villiers pour une somme de 2,650 livres et avait fait vendre son fief par autorité de justice afin d'être payé. M. Robineau de Bécancour, qui avait des droits

(1) Contrat de mariage reçu par Audouart, le 16 janvier 1663.

(2) Contrat de mariage reçu par Becquet, le 30 novembre 1669.

(3) Contrat de mariage reçu par Genaple, le 13 février 1684.

à faire valoir sur ce fief du chef de sa femme, l'acheta de M. Gautier de Comporté pour une somme de 1500 livres payable en deux versements.

Le baron de Portneuf décéda à Bécancour le 14 juin 1729.

La baronne de Portneuf décéda au même endroit le 2 décembre 1736.

Leur fille Marie-Anne devint la femme de son cousin Charles LeGardeur de Croizille.

V

Ignace LeGardeur de Repentigny

Né à Québec le 29 janvier 1639.

Décédé au même endroit le 5 juin 1644.

VI

Ignace LeGardeur du Pontseau

Né à le 1648.

Le jeune LeGardeur fit ses études au collège des Jésuites, à Québec. A l'arrivée du gouverneur d'Argenson à Québec, en juillet 1658, les élèves des Jésuites représentèrent en son honneur un petit drame en français, en huron et en algonquin. Ignace LeGardeur avait un des principaux rôles dans cette pièce (1).

Trois ans plus tard, en 1661, encore au collège des Jésuites, Ignace LeGardeur commit une fredaine qui lui valut le fouet. Il y avait alors dispute de préséance entre le gouverneur d'Avaugour et Mgr de Laval. Le *Journal des Jésuites* raconte ainsi l'incident: "8 jours après, cette petite action s'étant renouvelée où Monsr. le gouverneur et Monsr. l'évêque étaient et Mr le gouverneur ayant témoigné n'y vouloir assister en cas qu'on y saluât Monsr. l'évêque de-

(1) La réception de monseigneur le vicomte d'Argenson par toutes les nations du pays de Canada à son entrée au gouvernement de la Nouvelle-France.

vant lui, on lui fit trouver bon que les enfants eussent les mains occupées pour ne saluer ni l'un ni l'autre ce qui s'étend du prologue et de l'épilogue; ce qui fut signifié et commandé aux enfants; mais les enfants, qui étaient Charles Couillard et Ignace de Repentigny poussés et séduits par leurs parents firent tout le contraire et saluèrent Monsr. le gouverneur le premier: ce qui offensa puissamment Monsr. l'évêque que nous tâchâmes d'apaiser, et les deux enfants eurent le fouet le lendemain matin pour avoir désobéi." (1)

En 1667, le 27 juin, de concert avec son oncle Charles LeGardeur de Tilly et ses frères Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny et Charles-Pierre LeGardeur de Villiers, M. LeGardeur du Pontseau demandait au Conseil Souverain d'enregistrer les lettres de noblesse qui avaient été accordées à Jean LeGardeur de Croysilles en mai 1510 (1).

Le 27 septembre 1672, la Prévôté de Québec permettait de vendre la seigneurie de Repentigny par manière de licitation, quoique le sieur LeGardeur du Pontseau, un des héritiers, n'eut pas encore atteint l'âge de 25 ans, attendu que cette vente serait surtout au profit du sieur du Pontseau, "prêt à faire voyage en France pour y continuer ses études."

M. LeGardeur du Pontseau passa en France et entra dans l'armée.

D'après un acte reçu par Legrand, notaire au Châtelet de Paris, en 1706, Ignace LeGardeur de Repentigny ou du Pontseau, commandant du Régiment Irlandais, abandonnait tous ses droits dans la seigneurie de Repentigny en faveur de ses neveu et nièce Pierre LeGardeur de Repentigny et Marie-Charlotte LeGardeur de Repentigny, épouse de Pierre Robineau de Bécancour. L'acte le qualifie de chevalier de Saint-Louis. C'est la dernière mention connue de M. LeGardeur du Pontseau (2).

(A suivre)

(1) *The Jesuit relations and allied documents*, vol. XLVI, p. 160.

(2) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, pp. 411 et 427.

UNE JOURNÉE À LA SUCRERIE

Au mois d'avril 1893, trois étudiants en droit se rencontraient par affaires, à Saint-Gabriel-de-Brandon, où l'un d'eux avait grandi. Celui-ci, voulant que ses compagnons conservassent de cette rencontre un souvenir agréable, proposa, un matin, d'aller à travers champs trouver deux cultivateurs qui venaient de commencer "leurs sucres". La proposition fut acceptée d'emblée, par moi surtout, car je n'avais de la fabrication du sucre d'érable qu'une idée très vague. Le "proposateur" se munit de pain, de lard, d'oeufs et de... liquide; puis nous chaussâmes des raquettes et partimes sur la neige molle, par une ravissante matinée. Le soleil nous enveloppait de rayons caressants. Après avoir parcouru un couple de milles, nous arrivâmes à l'orée d'une forêt où s'apercevait, sous le toit des branches dénudées, une rustique *cabane en bois rond*. Tout près, un grand feu pétillait et léchait de ses flammes un énorme chaudron dans lequel bouillait un liquide doré.

Après les présentations nécessaires, l'on demanda aux sucriers s'ils nous toléreraient pour la journée. Cela nous fut accordé dès que le "proposateur" eut déposé sur la table de la cabane des victuailles et une bouteille ventrue.

Comme la marche matinale nous avait mis en appétit, un disciple de Thémis offrit alors de préparer des oeufs au miroir avec grillades de lard. Le repas englouti, nous nous disposâmes à aider nos hôtes, car je voulais m'initier à l'industrie du sucre. On me chargea d'accompagner le *sucrier* qui recueillait l'eau d'érable et je partis avec lui.

A chaue érable, on voyait une petite goudrelle introduite dans une blessure faite au tronc de l'arbre et de cette goudrelle s'écoulait un liquide légèrement jaune qui tombait dans une auge en bois. Un cheval nous suivait, attelé à un traîneau rudimentaire sur lequel gisait un tonneau. Nous arrêtions l'animal de distance en distance pour vider nos auges dans le tonneau. La tournée terminée nous revînmes à la cabane pour faire la *brassée*. C'est alors que je goûtai à

l'eau d'érable, au *réduit*, à la *trempe*, au sirop, à la tire, au sucre puis au suave *grattin*. J'avais suivi toutes les phases de l'opération.

Un deuxième repas termina la journée dans une gaieté bruyante et nous reprîmes le chemin ou plutôt la direction de notre domicile.

J'avais acquis des connaissances, j'avais joui d'un plaisir neuf et je ne peux oublier cette expérience distrayante.

E.-Z. MASSICOTTE

LA RÉSERVE DE M. D'AILLEBOUST À QUÉBEC

La présente étude ne vise qu'à compléter, en les rectifiant sur certains points, deux savantes dissertations publiées antérieurement par des archéologues de renom, sur un sujet jadis fort débattu, celui de la "chapelle de Champlain", et un autre très connexe, celui de la réserve de terrain de M. d'Ailleboust (1). On est convenu de donner ce nom au carré renfermé aujourd'hui entre les rues de Buade, du Fort, Ste-Anne et la ruelle du Trésor. Nous renvoyons donc le lecteur, pour meilleure intelligence des notes ci-après, à Ernest Myrand: *La Chapelle Champlain*, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 4, pp. 290-303 et 322-337, puis à P.-B. Casgrain: *La réserve de Monsieur d'Ailleboust dans l'enclos de Québec — La chapelle et le tombeau de Champlain*, brochette de 16 pages, publiée à Montréal en 1909.

Avant d'aller plus loin, donnons ici le texte complet d'un document important que les auteurs ci-dessus n'ont certainement pas utilisé et qui est peut-être tout-à-fait inédit. C'est une lettre autographe de la veuve d'Ailleboust à Mgr de La-

(1) Les auteurs ont souvent écrit: d'Ailleboust. Nous ne voyons pas pourquoi. M. d'Ailleboust signalait partout son nom avec une s et les *Relations*, aussi bien que le *Journal des Jésuites*, ne l'écrivaient pas autrement.

val, le 16 septembre 1661, conservée aux archives de la paroisse Notre-Dame de Québec, carton 3, no 29.

16 sept. 1661.

Mon seigneur et tres cher pere

Jay veu ce que v^{re} grandeur prend la peine de mecrire touchant ce Mourceau de terre qui est proche de la paroisse de quebek je vous ay envoie les titres en vertu de quoy nous le possedons ce que je peux adiouster en faveur du sieur joubin cest que nous ne jettasme les ieux sur cet endroit qua la sollicitation du RP vimont qui aiant entendu que feu M^r dailleboust vouloit prendre un arpent de terre pour bastir une maison environ la place ou est maintenant Melle de repantigny me vint trouver et Me dit Madame jay appris telle chose Mais je trouve que vous feriez bien mieux de prendre un certain mourceau de terre proche de leglise ou autrefois nous estions bastis avant n^{re} incendie cela nest a personne vous estes souvent infirme sy vous aviez la un bastiment vous nauriez quun pas pour estre a la paroisse sur cela je prié feu Mr de vouloir changer sa premiere pansee en celle cy ce quil fit a ma considration et voila comme sa consience na garde destre en peine pour ce subiect la dessus il la fit mesurer a la veue et cognoissance de tout le monde a quoy jamais il ny a eu nulle oposition quelque temps apres le RP poncet sen vint trouver feu M^r dailleboust ie prians de luy vouloir permettre de ce servir dune vielle cabane descorce qui estoit dessus et une fontesne pour faire instruire trois ou quatre petits enfens dont je pance que M^r st Martin avoit le soing sy je ne me trompe ce qui luy fut acordé verbalement et on sen est toujours servy depuis lors que nous alasme passer livert a argentenay il me souvient que le RP superieur qui estoit curé escrivit a feu M^r et a Moy pour nous prier de vouloir en consideration de la paroisse relacher un mourceau de cette terre du coste quil trouveroient plus a la bienceence disselle ce qui luy fut incontinent acordé le priant den faire mesurer ce quil en voudroit et il en fit mesurer environ le quart voila Monseigneur toute la cognoissance que jen ay et que le RP

superieur vous en peut donner ce que je dis a v^{re} grandeur non par atache que jaie a la chose ny pour infirmer ce que ceux qui y pretendent peuvent dire au contraire Mais par un simple rescit et pour informer v^{re} grandeur de ce qui est venu a ma cognoissance et qui pourra peut estre servir au sr joubin en faveur duquel je suis obligée de dire ce que je scais vous assurant au surplus monseigneur que je seray tres contente que vous en disposiez tout ainsy que vous le jugerez le plus a propos linterest du sr joubin hors le reste ne mest rien et je cede et quitte entre les mains de v^{re} grandeur en faveur de ladite paroisse tout linterest que je peux pretendre voila Monseigneur Mon tres cher pere ce que je vous puis dire sur ce subiect sy on ne me pressoit sy fort je me donnois la consolation de vous informer de lestat de mes petites affaires qui sont sy pleines de traverse quen verité je me perdrais dans ces difficultes sy je nessiois souvent de me reflechir du costé de Dieu qui voulant estre mon tout permet que je ne trouve hors de luy que croix et amertumes Mais comme on ne me donne aucun temps je vous supplie davoir la bonté de les vouloir apprendre du RP lalemant et de vouloir avec luy et le RP ragueneau examiner a bon essient dans lamour de n^{re} seigneur ce que vous croirez quil demandera de Moy les voies et les moiens que je tiendray pour y parvenir affin que jarreste la mon esprit et que je borne mes desirs a cela vous mobligerez infiniment en attendant de vous cette faveur Mon seigneur je demeure en tout respec et humilité de v^{re} grandeur

Mon seigneur

Vostre tres humble tres obeissante et tres obligee
fille et servante

ce 16^{me} sep 1661

B DeBoullongne (1)

La lettre ci-dessus a été écrite de Montréal, où M. d'Ailleboust était décédé, le 31 mai 1660, et où sa veuve, après un voyage à Québec pour régler ses affaires, était retournée résider dans sa maison. Précisément, à ce moment-

(1) Archives de N.-D. de Québec, carton 5, no 29.

là, elle était aux prises avec son neveu, Charles d'Ailleboust des Musseaux, qui avait des prétentions rien moins qu'ambitieuses sur les biens considérable de la succession de son oncle. M. de Maisonneuve prononça jugement sur le différend et, pour en procurer l'exécution, un inventaire du mobilier de Mme d'Ailleboust était dressé, le 9 octobre 1661. Le document, paraphé à chaque page comme suit: Paul de Chomedey, se trouve aujourd'hui parmi les papiers d'Ailleboust, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Mais ce qui importe pour le moment, c'est d'étudier le contenu de cette lettre et d'en appliquer les données aux autres documents du temps sur le même sujet; on aura ainsi l'histoire de la réserve de M. d'Ailleboust au moins jusqu'à l'automne de 1661.

Cette histoire commence avec la première résidence des Jésuites à la haute-ville de Québec. La tradition veut bien que l'église de Notre-Dame de Recouvrance, bâtie par Champlain en 1632-33, fut au même endroit que l'église paroissiale actuelle. Mais a-t-on jamais précisé l'emplacement où demeurèrent les Pères? La *Relation* de 1635 dit bien (ch. I): "La troisième (résidence), que nous allons habiter cette automne, la Résidence de Nostredame de Recouvrance, à Kebec, proche du Fort..." Cette résidence, "proche du Fort", expressément distincte de celle de Notre-Dame des Anges, sur la rivière St-Charles, où se trouvait-elle exactement? La lettre de Mme d'Ailleboust vient nous l'apprendre.

Mais voici l'incendie du 14 juin 1640. Notre-Dame de Recouvrance y passa, puis la résidence des Jésuites et même la chapelle du Gouverneur, qu'il est permis d'identifier avec la fameuse chapelle de Champlain, reconnue comme le premier lieu de sépulture du fondateur de Québec. A part la ruine des édifices, cet incendie fut particulièrement désastreux en ce qu'il consuma presque tous les documents civils et religieux de la colonie. Les Jésuites furent hospitalisés et donnèrent le service religieux dans la maison ou dans une maison des Cent-Associés, qu'on est convenu de localiser quelque part sur le terrain actuel de l'église anglicane. La chapelle de Champlain, si c'est bien le cas qu'elle ait brûlé,

paraît avoir été restaurée avant le printemps 1641, et l'on put du moins inhumer dans le caveau funéraire. Mais cela prit quelques années avant qu'on pût rétablir l'église paroissiale et les Pères eux-mêmes ne commencèrent à se rebâtir qu'en 1647, cette fois sur un terrain plus vaste, celui de leur futur collège, à l'emplacement de l'Hôtel de Ville.

Voilà donc qui explique pourquoi le R. P. Vimont put souffler à l'oreille de Mme d'Ailleboust de s'installer et de se bâtir sur leur ancien emplacement demeuré vacant. Le gouverneur et sa femme ne se le firent pas dire deux fois; ils étaient d'excellents paroissiens, très assidus: cela ne pouvait mieux convenir qu'ils demeurassent voisin de l'église. Ce motif déterminait donc le choix, car on n'avait alors que l'embaras du choix pour les terrains dans Québec. Le 10 février 1649, M. d'Ailleboust, en tant que gouverneur et autorisé par la Compagnie à donner des concessions, se concéda à lui-même ou mieux se réserva par écrit l'emplacement déjà désigné, contenant alors "ung arpent de terre ou environ". Il le fit mesurer, au sù et à la vue de tout le monde, nous dit sa femme, en 1661. Mais elle oublie d'ajouter que, pour plus de sûreté, M. d'Ailleboust fit confirmer ensuite cette concession par de Lauson, son successeur, le 22 avril 1652, "pour y faire bastir une maison". Y faire bâtir une maison! Vaine affirmation, sinon pure formulé de convention. Depuis trois ans qu'il possédait, d'Ailleboust n'avait pas bâti; il ne devait pas le faire davantage dans la suite.

Passons maintenant à cette histoire de la cabane d'écorce. Mme d'Ailleboust écrit: "Quelque temps après, le R. P. Poncelet s'en vint trouver feu Mr d'Ailleboust le pria de luy vouloir permettre de se servir d'une vieille cabane d'escorce qui estoit dessus et une fontesne pour faire instruire trois ou quatre petits enfens dont je pense que Mr St-Martin avoit le soing sy je ne me trompe, ce qui luy fut accordé verbalement et on s'en est toujours servy depuis". Le fait en question nous était déjà connu en substance. Il se passa l'an 1651. On lit dans la *Relation* de cette année-là, chapitre I: "On a commencé cette année un Séminaire (disons: un pensionnat, une petite école), où les enfans sont en pension sous un honneste homme qui en a pris le soin, où ils apprennent à lire et

à écrire... Ce Séminaire est proche de l'Église et du Collège..." Les Jésuites n'avaient donc pas de pensionnaires dans le Collège proprement dit. Du reste, ces enfants étaient surtout affectés au service de l'église paroissiale. Nous avons précisément dans nos archives (2) l'original de la convention qui fut passée à ce propos, le 1er septembre 1651, entre le R. P. Poncet, curé, et les marguilliers, d'une part, et Martin Boutet de St-Martin, d'autre part. Ce dernier s'engageait à "rendre service à la ditte église paroissiale dud. Québec en qualité de chantre et maistre des enfans de choeur, lesquels il s'oblige iceulx instruire au chant et aux ceremonies du choeur..." Il n'en eut que deux pour commencer. Plus tard, le 15 nov. 1659, le *Journal des Jésuites* nous révèle qu'ils étaient au moins cinq, l'un d'eux entretenu par les Pères, les quatre autres par la fabrique. C'était l'embryon de notre petite maîtrise actuelle, d'heureux enfants qui gagnaient leur pension et instruction en servant à l'église.

Mais qu'avons-nous appris de nouveau là-dessus? D'abord, évidemment, que la première école de Martin Boutet fut tenue sur l'emplacement de M. d'Ailleboust. En second lieu, que c'était une cabane d'écorce déjà vieille en 1651. C'étaient peut-être des hurons réfugiés qui l'avaient bâtie, avant que le gouverneur ne donnât, cette année même de 1651, un asile plus vaste aux restes de la nation dispersée, en construisant le Fort des Hurons, sur l'emplacement du bureau de poste actuel. Une cabane d'écorce se détériore assez vite. Elle fut sans doute restaurée, peut-être même rebâtie; en tout cas, au dire de Mme d'Ailleboust, elle servait encore en 1661.

A part l'école de Martin Boutet, qu'y avait-il alors, en fait de constructions, sur la réserve de M. d'Ailleboust? Sa veuve nous parle du "sieur joubin". Il s'agit d'un nommé Jean Jobin, tailleur d'habits, à qui l'ancien gouverneur avait accordé en concession, le 30 juin 1658 (3), rien moins que la moitié de sa réserve, un demi-arpent en superficie, détaché dans la direction nord-sud et le long de la rue du Trésor. Jean Jobin s'était tout de suite installé sur son emplacement

(2) Papiers Faribault, no S9A; minute du notaire Audouart.

(3) Notaire Peuvret.

et cela se voit parce que Mme d'Ailleboust prie qu'on ne lui fasse aucun trouble. En fait, comme on le voit par la suite, il s'était bâti une maison là où se trouve à peu près le restaurant Old Homestead, sur la rue Ste-Anne. Il avait devant lui la grande place du château St-Louis et un coin de l'emplacement d'Abraham Martin.

Nous avons donc, en 1661, certainement deux constructions sur la réserve d'Ailleboust. N'en cherchons pas davantage. Le plus ancien plan de Québec que l'on connaisse, celui de 1660, attribué à Jean Bourdon, donne, lui aussi, deux constructions sur le même carré de terrain. Il ne faut pas trop jurer, c'est vrai, par les cartes et les plans d'autrefois; ils ne sont pas toujours exacts et ne sont presque jamais complets. Cependant, les protagonistes de la chapelle et du tombeau de Champlain ont essayé d'identifier ceux-ci avec la petite construction que le plan de 1660 situe sur la réserve d'Ailleboust, le long de la rue du Fort, vers le Milieu. Nous croyons qu'ils changeraient maintenant d'avis et y placeraient plutôt la cabane-école de Martin Boutet, d'autant plus que les deux documents dont ils se sont servi pour localiser leur chapelle de Champlain laissent entendre qu'elle était en dehors de la réserve d'Ailleboust et même séparée d'elle par le chemin montant au Fort. Il reste donc que le plan de 1660 ne désigne pas la fameuse chapelle, puisque, à l'est de la rue du Fort, il n'y a qu'un grand rectangle appelé le Fort des Hurons. Les plans de 1663 et 1664, aussi du style de Jean Bourdon, n'ajoutent que peu de chose au précédent, sinon qu'on indique cinq édifices séparés dans le Fort des Hurons; l'un d'eux peut-être était la chapelle de Champlain. Enfin, sur le plan de "la ville haute et basse de Québec", en 1670, la disposition des lieux est bouleversée à ne plus s'y comprendre. L'enquête est forcément interrompue.

Mme d'Ailleboust écrit ensuite dans sa lettre: "Lorsque nous alasme passer livert a argentenay" etc. Ceci nous permet de gloser encore un peu. L'historien de la famille d'Ailleboust, M. Aegidius Fauteux (4), ne parle pas de cet hivernement; il écrit: "De 1651 à 1658, M. d'Ailliebout résida

(4) *La famille d'Ailleboust*, Montréal, 1917, p. 22.

à Québec, sur sa terre de Coulonge", sauf, évidemment, le temps qu'il fit un voyage en France, en 1656 et 1657. D'après les allées et venues vérifiées de l'ancien gouverneur, l'hiver qu'il passa à Argentenay ne peut être qu'entre l'automne de 1652 et le printemps de 1655. Or, la concession du fief d'Argentenay, au bout d'en bas de l'Île d'Orléans, ne remonte qu'au 23 juillet 1652, et il fallait quelque temps pour y établir une résidence logeable en hiver. C'est donc probablement à l'automne de 1653 ou de 1654 que les deux châtelains s'exilèrent au pays des *sorciers*.

La demande faite par le Père-curé de Québec, cet hiver-là, de "relacher un morceau de terre" au profit de la fabrique, n'est évidemment pas sans relation avec ce qu'on a considéré comme le premier empiètement de la fabrique sur la réserve de M. d'Ailleboust. En effet, le 20 mai 1656, à la demande des marguilliers, Jean de Lauson leur concéda un morceau de terrain autour de l'église, "désigné dans un plan paraphé et signé..." Le plan est aujourd'hui perdu. Mais nous savons qu'une partie notable de la réserve fut vendue par la fabrique, et en vertu de la concession de Lauson, à un nommé Mathieu Hubout des Longschamps, le 15 juillet 1661 (not. Audouart). Le contenu de cette vente porte à conclure que la fabrique prétendait, à ce moment-là, à un quart de la réserve d'Ailleboust, le quart du nord-est, coin des rues Buade et du Fort. C'est précisément un quart ou environ, nous dit expressément Mme d'Ailleboust, que le Père-curé avait fait mesurer pour la paroisse, avec la permission du propriétaire. Permission écrite ou verbale, à défaut d'un titre plus officiel, elle justifiait M. de Lauson de reconcéder une partie du dit terrain, en 1656. Là-dessus, P.-B. Casgrain n'y est plus, lorsqu'il parle d'une "réversion de propriété opérée par M. de Lauson contre lui-même par son propre fait et à l'encontre de sa signature officielle donnée à M. d'Ailleboust le 22 avril 1652" (5).

Le même auteur et avant lui Ernest Myrand ont cru trouver une évidence fulgurante de ce conflit de titres et d'un empiètement de la fabrique, "malgré les protestations

(5) *Loco citato*, p. 9.

énergiques de Madame d'Ailleboust qui prétendait bien rester en possession de tous les biens immeubles composant la succession de son mari" (6). Les seules protestations de Mme d'Ailleboust qu'ils peuvent apporter, les voici: quelques mots de sa main à l'endos du contrat de concession de la fabrique à Mathieu Hubout. Sur une première copie: "Concession que les Srs marguilliers de la paroisse de Québec ont donné au Sr. Huboust sur la terre qui m'appartient près de l'église paroissiale de Québec." Sur une seconde copie: "Contrat de Messieurs les marguilliers au Sr de Longchamp d'une terre qui m'appartient proche de l'église de Québec" (7). Ces expressions, n'est-ce pas, perdent leur teinte d'âpreté, le sens de protestation et de véhémence qu'on leur a prêté, et deviennent des remarques ordinaires, de simples aide-mémoire, si on les met en regard du contenu de la lettre de Mme d'Ailleboust, lettre écrite, remarquons-le, deux mois et un jour après la concession faite par la fabrique à Mathieu Huboust. C'était le temps ou jamais de protester auprès de Mgr de Laval, envers qui elle manifeste tant de confiance filiale. Bien loin de là, non seulement elle ne témoigne aucun regret du passé, mais elle se déclare prête à abandonner à la paroisse tout le reste de son terrain, à part la section déjà occupée par Jean Jobin.

On conviendra sans peine que nous avons extrait d'un simple document une matière considérable, sans pourtant torturer le texte et sans en exagérer l'interprétation. Mais, comme cela ne saurait être superflu, nous terminerons par une confirmation extrinsèque, une autre pièce documentaire ignorée de Myrand et de Casgrain, où le point de vue de Mme d'Ailleboust, dans cette question débattue, apparaît d'une nature semblable à celle que nous lui avons attribuée. Il s'agit de la déclaration qu'elle fit, le 7 décembre 1667, devant Louis Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant civil et criminel à Québec, commissionné pour la rédaction du *Papier Terrier de la Compagnie des Indes Occidentales* (8). Tous les détenteurs de biens immobiliers en Nouvelle-France

(6) Myrand, dans *B.R.H.*, vol. 4, p. 302.

(7) Cf. Papiers d'Ailleboust, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

(8) Publié par P.-G. Roy, Beauceville, 1931, p. 100.

devaient s'enregistrer et ils avaient non seulement le loisir, mais le plus grand profit à déclarer et faire valoir tous leurs titres et prétentions. Or, Mme d'Ailleboust, entre autres choses, "advoue et déclare tenir en la censive des dits seigneurs... un arpent de terre... de laquelle ditte place le dit feu sieur d'Ailleboust s'estait fait réserve par titre datté du dix neuf février mil six cent quarante neuf, ratiffié par... de laquelle ditte place la ditte dame a déclaré que ledit sieur Dailleboust, son dit mary, et elle en ont vendu a tiltre de rente foncière et bail d'héritage non racheptable à Jean Jobin un demy arpent... de laquelle ditte place *ils auroient disposé d'une partie au proffit de la fabrique de la ditte eglise...*" Comme ils avaient vendu à Jean Jobin, ainsi ils ont donc librement cédé une partie à la fabrique, et ce du vivant même de M. d'Ailleboust, donc avant mai 1660, donc avant la concession faite par la fabrique à Mathieu Hubout, le 15 juillet 1661. Mme d'Ailleboust avait consenti là-dessus, avec son mari, quand ils s'étaient rendus, la première fois, à la sollicitation du Supérieur des Jésuites, curé de Québec; elle avait réaffirmé son consentement entre les mains de Mgr de Laval, dans sa lettre de 1661; enfin, elle le confirmait d'abondance, en 1667, entre les mains des autorités civiles de la colonie.

HONORIUS PROVOST, PTRE.

LA FAMILLE (LE) MENEUX DIT CHÂTEAUNEUF

(Suite et fin)

Deuxième Génération

René Meneux-Châteauneuf et Elizabeth Rocheron

René Meneux-dit-Châteauneuf, qui succéda à son père sur la terre de la Sainte-Famille, de l'Ile d'Orléans, était le seul continuateur de la famille à la deuxième génération. Né dans cette paroisse, où il fut baptisé, le 24 décembre 1673, il avait 36 ans, lorsqu'il épousa dans sa paroisse natale, le

1er juillet 1710 (contrat de mariage, le 2 avril 1710, gr. Chambalon), Elizabeth Rocheron, âgée de 20 ans, fille de Gervais Rocheron et de Marie-Madeleine Guyon. Elizabeth Rocheron, qui avait été baptisée à la Sainte-Famille, le 28 mars 1690, décéda à l'âge de 45 ans, et fut inhumée à cet endroit le 20 décembre 1735. Son mari lui survécut treize mois, mourut à 52 ans, et fut aussi inhumé à la Sainte-Famille, le 17 février 1737.

Le 3 novembre 1699 (gr. Chambalon), Joseph Meneux-Châteauneuf (1671-1751) et Mathurin Musnier (1662-1743), respectivement frère et beau-frère de René Meneux, héritiers chacun pour $\frac{1}{7}$ (dans la moitié) d'une terre de 3 arpents de front, dans la succession de feu Jacques Meneux-dit-Châteauneuf, vendaient leurs parts d'héritage au dit René Meneux. On voit par ce même acte qu'à la mort de Jacques Meneux, sa terre de 3 arpents de front avait été divisée en deux, sa veuve prenant $1\frac{1}{2}$ arpent au sud-ouest, et ses enfants, l'autre arpent et demi, au nord-est. Le 11 mars 1704 (gr. Jacob), Michel Pelletier-dit-Antaya, vendait à son frère Pierre Pelletier-Antaya, la part de Françoise Meneux, sa femme, dans cette succession, soit 2 perches et 4 pieds de front. Cependant, René Meneux dut racheter plus tard, cette portion de terre, de même que les parts des autres cohéritiers, puisqu'à sa mort il possédait toute la terre de son père, soit 3 arpents.

La carte de Catalogne, de 1709, situe la terre de *Châteauneuf*, à l'Île d'Orléans, au nord-est de celle de *J. Grégoire* (DeBlois), omettant une terre entre deux, appartenant à Pierre Pelletier-Antaya, par sa femme, Marguerite Rousseau, veuve de François Dupont. Ces derniers époux avaient obtenu la terre en question de Symphorien Rousseau, père de la dite Marguerite Rousseau, par donation dans leur contrat de mariage, au greffe Rageot, le 13 juillet 1688. Cette dite terre passa à Bertrand Perrot, le 27 août 1722 (gr. Barbel). La première terre en descendant, c'est-à-dire au nord-est de celle de *Châteauneuf*, sur la carte de Catalogne, de 1709, est celle de *Moranci*. Encore une fois, on omettait une terre entre deux, celle de Jean Cordeau-Deslauriers, passée à Antoine Canac-dit-le-Marquis, en 1697, comme

nous l'avons vu, puis à Louis Dupont, le 8 août 1703 (gr. Jacob). Par son mariage avec Jeanne Paradis, veuve de Louis Dupont, le 8 février 1718, à la Sainte-Famille, Germain Martineau devint propriétaire de la moitié de cette dite terre. C'est ainsi que lors de l'aveu et dénombrement du 25 août (1725), *Charles* (sic) René *Menuen-dit-Châteauneuf*, possède 3 arpens de front, avec maison, grange, étable et 80 arpens de terre labourable, bornés (au sud-ouest) à *Bertrand Perreault*, et (au nord-est) à *Germain Martineau*.

En 1734, René Meneux et Nicolas Drouin, habitants de la Sainte-Famille, avaient des ennuis entre eux. Leurs requêtes ont été conservées (2 bis).

Par les insinuations de la Prévôté de Québec, on voit que l'inventaire et le partage de la succession de feu René Meneux-Châteauneuf et de feu Elizabeth Rocheron, son épouse, furent faits, les 21, 22 et 27 mars 1737, par le notaire Pichet (dont le greffe a été détruit lors de la conquête).

Du mariage de René Meneux-Châteauneuf avec Elizabeth Rocheron étaient nés 11 enfants, dont trois décédèrent en bas âge. Trois fils et cinq filles contractèrent mariage à leur tour :

1° JACQUES (1711-61), qui épousa Marguerite Leblond (1718-post 1756) et qui succéda à son père sur la terre de la Sainte-Famille, I.O. (Voyez plus loin: Troisième génération).

2° MARIE-JOSEPHTE, baptisée à la Sainte-Famille, I.O., le 14 mars 1713 et inhumée au même endroit, le 12 mai suivant.

3° JOSEPH, baptisé à la Sainte-Famille, le 2 octobre 1714 et décédé en 1750. Il avait épousé, en premières noces, à la Sainte-Famille, I.O., le 23 novembre 1744, Elizabeth Gendron, fille de Gabriel (1699-1744) et d'Elizabeth Bilo-deau (1697-1753). Celle-ci, qui avait été baptisée à la Sainte-Famille, le 28 mars 1732, fut inhumée à cet endroit, le 21 décembre 1745.

En secondes noces, Joseph Meneux-Châteauneuf épousa à Saint-Jean, I.O., le 6 février 1747 (contrat de mariage,

le 2 février 1747, (gr. Pichet), insinué à Québec, vol. X, f. 706) Catherine Blouin, fille de Gabriel et de Catherine Jahan. Marie-Catherine Blouin convola en second mariage, à la Sainte-Famille, le 22 février 1751, avec Jean Guyon, et décéda après 1758. Du second mariage de Joseph Meneux-Châteauneuf avec Marie-Catherine Blouin étaient nés:

a) JOSEPH, baptisé à la Sainte-Famille, I.O., le 28 novembre 1747, qui épousa dans cette même paroisse, peu après le 1er février 1775, date de son contrat de mariage, au greffe Crépin, Marie-Rose Canac, fille de Joseph et de Marie-Madeleine Drouin.

b) MARIE-CATHERINE, baptisée à la Sainte-Famille, I.O., le 7 janvier 1750 et décédée entre 1779 et 1792, après avoir épousé dans sa paroisse natale, le 11 novembre 1771 (contrat de mariage, le 19 octobre 1771, gr. Crépin), Louis Gagnon, né en 1746, fils de Jean-François Gagnon.

4° MARIE-ELIZABETH, baptisée à la Sainte-Famille, I.O., le 20 août 1717 et inhumée à Saint-Valier (Bellechasse), le 2 mars 1765. Elle avait épousé, à la Sainte-Famille, le 25 juillet 1746 (contrat de mariage, le même jour, gr. Fortier) Louis Boutin, qui avait été baptisé à Saint-Valier, le 16 novembre 1721, issu du deuxième mariage de Louis Boutin (1671-1736) avec Anne-Charlotte Choret (1698-1729), de cette dernière paroisse.

5° THERESE, baptisée à la Sainte-Famille, I.O., le 26 novembre 1718 et décédée après 1756. Elle avait épousé dans sa paroisse natale, le 19 novembre 1737 (contrat de mariage, le 11 novembre 1737 (gr. Pichet), insinué à Québec, vol. VII, p. 543) Jacques Fouché, fils de Gervais (1665-1732) et d'Elizabeth Gerbert (1670-1735). Celui-ci avait été baptisé à la Sainte-Famille, le 22 novembre 1706 et y fut aussi inhumé, le 11 mars 1758.

6° RENE, baptisé à la Sainte-Famille, I.O., le 11 mars 1721, qui épousa, à Saint-François, I.O., le 21 août 1747 (contrat de mariage, le 20 août 1747 (gr. Fortier), Marie-Louise Bilodeau, fille de Jean Bilodeau (1688-1736) et de Marie Turgeon (1698-1781). Cette dernière avait été baptisée à Saint-Laurent, I.O., le 6 septembre 1722. René Meneux-Châteauneuf est l'ancêtre des familles Châteauneuf de

la Beauce, où quatre de ses filles et probablement l'un de ses fils, François, contractèrent mariage. Les familles Châteauneuf de Québec seraient toutes issues de celles de la Beauce.

7° MARIE-FRANÇOISE, baptisée et inhumée à la Sainte-Famille, I.O., le 29 avril 1723.

8° MARIE-THERÈSE, baptisée à la Sainte-Famille, I.O., le 8 juillet 1724 et décédée après 1767. Elle avait épousé dans sa paroisse natale, le 22 avril 1743 (contrat de mariage, le 10 avril 1743 (gr. Pichet), insinué à Québec, vol. IX, f. 799), Joseph Jolin, qui avait été baptisé à Saint-François, I.O., le 24 juin 1719 et décéda après 1767, fils de Simon Jollain (ou Jobin) (1691-1749) et d'Elizabeth Dallaire (1695-1749), de Saint-François, I.O.

9° MARIE-BRIGITTE, baptisée à la Sainte-Famille, le 12 juin 1726 et inhumée à Saint-Valier (Bellechasse), le 28 avril 1756. Elle avait épousé à cet endroit, le 17 février 1749, Joseph-Noël Roy, veuf d'Agathe Fradet (1704-47), issu du deuxième mariage de Noël Roy (1663-1731) avec Marguerite Rabouin (1679-post 1722), de Saint-Valier. Joseph-Noël Roy avait été baptisé à Saint-Michel, le 21 juin 1706 et mourut après 1760.

10° FRANÇOIS, baptisé à la Sainte-Famille, le 29 mai 1728 et inhumé au même endroit, le 8 septembre 1733.

11° MARTHE, baptisée à la Sainte-Famille, le 6 mai 1730 et décédée après 1760. Elle avait épousé à Saint-Valier, en 1751, Jérôme Hélie-(dit-Jérôme), issu du deuxième mariage de Pierre Hély-dit-Breton (1676-1760), avec Marie-Hélène Gromelin (1701-63). Il avait été baptisé à Saint-Valier, le 1er novembre 1728 et mourut après 1794.

Troisième génération

Jacques Meneux-Châteauneuf et Marguerite Leblond

C'est Jacques Meneux-dit-Châteauneuf qui succéda à René Meneux-Châteauneuf, son père, sur la terre de la Sainte-Famille, I.O. Né dans cette paroisse, où il avait été baptisé le 1er mai 1711, il avait 29 ans, lorsqu'il y épousa, le 15 février 1740, Marguerite Leblond, âgée de 22 ans, issue du

second mariage de Jean-Baptiste Leblond (1670-1719) avec Marguerite Amaury (1691-1771), de cette paroisse. Celle-ci avait été baptisée à la Sainte-Famille, le 5 mars 1718 et décéda après 1756. Jacques Meneux, son mari, fut inhumé à la Sainte-Famille, le 15 avril 1761.

De ce mariage étaient nés :

1° MARIE-MADELEINE, baptisée à la Sainte-Famille, le 7 janvier 1741.

2° JUDITH, baptisée à la Sainte-Famille, le 16 mars 1742 et décédée après 1774. Elle avait épousé dans sa paroisse natale, le 1er février 1762 (contrat de mariage, le 12 janvier 1762, gr. Crépin), François Guérard, qui avait été baptisé à Saint-François, I.O., le 8 novembre 1733 et qui mourut après 1774, fils de François Guérard-dit-le-Grapt (1708-post 1752) et de Marie-Josephite Lepage (1708-71).

3° JACQUES, baptisé à la Sainte-Famille, le 13 et inhumé au même endroit, le 20 juillet 1744.

4° MARIE-ELIZABETH, baptisée à la Sainte-Famille, le 27 septembre 1745 et décédée après 1774. Elle avait épousé dans sa paroisse natale, le 1er février 1763 (contrat de mariage, le 26 janvier 1763, gr. Crépin), Joseph Guérard, qui avait été baptisé à Saint-François, I.O., le 10 mars 1738, et mourut après 1774, frère de François Guérard, marié un an plus tôt à Judith Meneux.

5° JACQUES, baptisé à la Sainte-Famille, le 4 avril et inhumé au même endroit, le 30 juillet 1748.

6° MARIE-CATHERINE, baptisée à la Sainte-Famille, le 9 août 1749, qui épousa, dans sa paroisse natale, le 28 janvier 1771 Joseph-(Marie) Vaillancourt, qui avait été baptisé à Saint-Pierre, I.O., le 25 février 1738, fils de Claude Vaillancourt (1707-post 1762) et de feu Madeleine Ratté (1712-45), de cette dernière paroisse.

7° JOSEPH, baptisé à la Sainte-Famille, le 18 mai 1752.

8° MARIE-ABONDANCE, baptisée à la Sainte-Famille, le 16 juillet 1756 et inhumée à cet endroit, le 21 octobre 1759 (12).

